



Syndicat

**Touraine Propre**

Ensemble, réduisons et valorisons nos déchets

## **COMPTE RENDU COMITÉ SYNDICAL TOURAINE**

### **PROPRE**

**MARDI 7 AVRIL 2026 – 14h30**

**Espace Clos-Neuf (salle Magenta) – 2 rue du  
Clos-Neuf 37300 Joué-lès-Tours**

**Convocations transmises par voie électronique le 18 mars 2026**

**Nombre de délégués titulaires présents : 11**

**Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 4**

**Nombre de délégués suppléants à voix non délibérative présents : 0**

**Nombre de pouvoirs attribués : 0**

**Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 15**

**Nombre de titulaires en exercice : 26**

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Mmes, BOULOZ, SUARD, LEFEVRE (suppléante de Mme HALLARD), TILLIER (suppléante de Mme GINER), et VIALLES

MM. ARNOULD, BABARY, COHEN, DROUET (suppléant de Mme BAYON de NOYER), FAVIA, FORGEON (suppléant de M. LUANCO), GERARD, LALOT, MASSARD et TRYSTRAM

#### **ETAIENT EXCUSES :**

Mmes BALARD, BAYON de NOYER, DEGRAVE, GAULTIER, GINER, HALLARD et PLOQUIN

MM. LECOMPTE, LUANCO, MARAIS, MEREAU, MORETTE, ROUX, VALLEE et YSABELLE

#### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme BOULOZ

#### **ASSISTAIT EGALEMENT A LA SEANCE :**

Touraine Propre : Mme SERREAU

MM. NAVARD et CHAUSSARD

*Conformément aux statuts du syndicat Touraine Propre, les délégués de Tours Métropole Val de Loire disposent chacun de 3 voix. Pour les autres territoires, ils disposent chacun de 2 voix.*



✓ Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Dominique BOULOZ est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

✓ Adoption des comptes rendus des 6 et 17 février 2026

Les comptes rendus de ces Comités Syndicaux ne font l'objet d'aucune remarque et sont adoptés à l'unanimité.

## **FINANCES**

### **POINT 1 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2025 (délibération)**

Le compte de gestion, dressé par M. le Trésorier du Syndicat, est en tous points, conforme au compte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical adopte le compte de gestion 2025.

#### **DISCUSSION :**

M. TRYSTRAM indique que le compte financier unique (CFU) a vocation à devenir obligatoire. Il précise que cet outil permet notamment un meilleur contrôle des comptes et qu'il pourrait conduire à un vote du budget plus tôt dans l'année.

M. le Président indique que Touraine Propre a commencé à travailler ce sujet pour l'exercice 2026.

### **POINT 2 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 (délibération)**

*(Cf Compte Administratif en annexe)*

M. le Président, présente le compte administratif 2025 et avant le vote, conformément à la législation, sort de la salle.

M. TRYSTRAM Vice-Président, prend la présidence de l'assemblée.



<b>EXERCICE 2025</b>	
<b>Compte Administratif Touraine Propre</b>	
RECETTES fonctionnement	983 590,83 €
Excédent 2024 reporté	147 367,58 €
DEPENSES Fonctionnement	896 678,34 €
<b>SOLDE POSITIF Fonctionnement</b>	<b>234 280,07 €</b>
RECETTES investissement	249 013,32 €
Excédent 2024 reporté	7 436,49 €
DEPENSES investissement	76 784,92 €
Restes à réaliser à reporter	94 230,26 €
<b>SOLDE POSITIF investissement</b>	<b>85 434,63 €</b>
<b>Solde global 2024</b>	<b>154 804,07 €</b>
<b>Solde global 2025</b>	<b>319 714,70 €</b>

### **Recettes de fonctionnement 2025**

Elles sont d'un montant de 983 590,83 € contre 622 266,36 € en 2024.

### **Dépenses de fonctionnement 2025**

Elles sont d'un montant de 896 678,34 € contre 572 109,38 € en 2024.

### **Recettes d'investissement 2025**

Elles sont d'un montant de 249 013,32 €. Elles proviennent essentiellement de la vente des anciens locaux (220 000 €) et des amortissements.

### **Dépenses d'investissements 2025**

Elles sont de 76 784,92 € (dépenses réalisées) et 94 230,26 € (les restes à réaliser sont reportés en 2026). Elles représentent principalement l'emprunt.

Après vote du Comité syndical, le compte administratif 2025 est adopté à l'unanimité.

**DISCUSSION :**

M. Le Président indique que la dépense liée à la campagne départementale de caractérisation de Tout Venant de déchèterie 2026, initialement prévue sur l'exercice 2025, n'a pu être conclue qu'en début d'année 2026. Il apparaîtra donc dans le compte administratif 2026 et non 2025.

M. TRYSTRAM rappelle que les recettes d'investissement importantes en 2025 comprennent notamment le produit de la vente des anciens locaux.

**POINT 3 – VOTE DES SUBVENTIONS 2026 – AAP (délibération)**

Le dispositif d'appel à projets de Touraine Propre a tenu sa commission d'attribution le 26 février dernier. A cette occasion, l'enveloppe de l'année 2026 de 40 000€ a été entièrement distribuée pour soutenir 10 projets sur les 15 candidatures réceptionnées et les 94 388 € demandés.

Pour cette édition, une sous-enveloppe de 10 000€ avait été envisagée pour soutenir des projets en faveur de la réparation. Celle-ci a été réorientée vers les projets sélectionnés du fait de l'absence de projets exclusivement tournés vers cette thématique.

Cette année, 16% de l'enveloppe (6 409€) soutiennent des dépenses de fonctionnement et 84% (33 591€) soutiennent des dépenses d'investissement dont une partie sera dédiée à l'achat direct de matériel par Touraine Propre avec une mise à disposition de ce matériel par convention à la structure soutenue :

1. **La Boîte d'à Côté** : L'association va développer son pôle de rénovation mobilière.
2. **La Petite Brosse** : L'association prévoit de mettre à disposition un broyeur de végétaux auprès des habitants de Montlouis-sur-Loire.
3. **La Pie Recyclerie** : L'association va créer une friperie et animera des ateliers de coutures à Nouans-les-Fontaines.
4. **Le Lieu Multiple – Programme Everest** : L'association porte une expérimentation locale sur la sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les événements publics.
5. **Sauve Qui Plante** : L'association porte le projet d'une recyclerie végétale autour des plantes issues du commerce.
6. **CLAAC** : Le centre social de Chinon créer un festival de la récupération et de la réparation pour sensibiliser le grand public.
7. **Active** : L'association va structurer sa filière "jouets" pour quantifier les tonnages et permettre son amélioration.
8. **CO-HOP** : L'association va structurer et équiper son atelier de surcyclage et revalorisation "cuir, textile, plastique, métal."
9. **SEPANT** : L'association va porter des actions de sensibilisation au réemploi et à la valorisation des jouets.

10. **Fédération de pêche** : L'association va animer des journées de prévention des déchets abandonnés en milieu fluvial.

La somme prévue pour les subventions de 2026 sera répartie de la manière suivante :

N°	Structure demandeuse	Somme octroyée
1	La Boîte d'à Côté	5 500 €
2	La Petite Brosse	2 250 €
3	La Pie Recyclerie	2 600 €
4	Le Lieu Multiple – Programme Everest	4 000 €
5	Sauve Qui Plante	2 000 €
6	CLAAC	6 000 €
7	Active	7 000 €
8	CO-HOP	6 000 €
9	SEPANT	1 650 €
10	Fédération de Pêche	3 000 €
		<b>Total : 40 000 €</b>

Soit une enveloppe globale de 40 000€.

N'ont pas été retenus les 5 projets portés par les acteurs suivants :

- **L'Armoire sans fin**, du fait de son caractère peu innovant par rapport aux autres projets ;
- **Nouvelle Fabrique – Tri 37**, du fait de l'absence d'autofinancement de ce projet et de son impact limité par rapport aux autres projets ;
- **Terres du Son**, du fait du caractère non innovant des 3 sous-projets présentés ;
- **La Locale** du fait de sa situation géographique hors périmètre de Touraine Propre (CC Touraine Ouest Val de Loire) ;
- **Citeradio**, du fait son impact faible par rapport aux autres projets.

Comme indiqué dans le règlement de l'appel à projets, le premier versement représente 30% de la somme allouée, et les 70% restants seront versés après production des factures et du bilan final du projet, avant le 31 mars 2027.

A 1 voix contre et 14 pour, le Comité syndical décide d'octroyer les subventions décrites et d'inscrire au BP la somme globale de 40 000€.

#### ***DISCUSSION :***

*M. CHAUSSARD précise qu'une partie du matériel sera acquise par Touraine Propre puis mise à disposition des structures bénéficiaires, ce qui permet au syndicat d'en conserver sa*



propriété et de le mettre à disposition d'autres structures en cas de non-aboutissement du projet ou de cessation d'activité de la structure.

Mme SUARD interroge sur les conditions de renouvellement des candidatures et l'existence éventuelle d'une limite de récurrence des soutiens financiers de ce dispositif à une structure.

M. CHAUSSARD indique qu'il n'existe pas de limite stricte, mais que l'analyse des candidatures tient compte des montants déjà alloués aux porteurs de projets les années précédentes.

Mme VIALLES souligne l'intérêt du nombre important de candidatures, traduisant l'engagement d'acteurs motivés et impliqués dans les thématiques portées par Touraine Propre.

M. Le Président ajoute que ce dispositif constitue également un levier pour inciter les porteurs de projets à se renouveler et à améliorer leurs propositions d'une année sur l'autre.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **POINT 4 – RÉSULTATS RECRUTEMENT EMPLOI PERMANENT – POSTE CHARGÉ.E DE COMMUNICATION/GRAPHISTE (information)**

Dans le cadre de la création d'un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet (CDD d'une durée de 3 ans), à compter du 22 avril 2026, un appel à candidatures a été lancé afin de pourvoir le poste de chargé.e de communication / graphiste.

Plusieurs candidatures ont été réceptionnées, dont certaines présentaient un réel intérêt au regard des compétences attendues pour les missions définies (rédaction et réalisation graphique de supports *print* et web de sensibilisation, pilotage de la création de nouveaux guides de prévention départementaux, animation des réseaux sociaux / *community management*, animation des réseaux internes et externes, mise à jour du site internet, organisation d'événements internes et externes, relations presse...)

A l'issue de la procédure de recrutement, il a été décidé de retenir la candidature de l'agent actuellement en poste sur ces fonctions, Madame Pauline COGET. Ce choix s'appuie sur sa connaissance approfondie de la structure, sa maîtrise des missions confiées ainsi que la qualité du travail déjà réalisé.

#### **DISCUSSION :**

M. FAVIA indique que les 72 candidatures reçues traduisent une visibilité accrue de Touraine Propre



Mme SUARD rappelle qu'il s'agit d'un nouveau contrat, impliquant la mise en place d'une nouvelle période d'essai de 3 mois renouvelable.

M. NAVARD précise que l'un des enjeux associés réside dans la production de l'ensemble des supports de la campagne départementale de sensibilisation de novembre 2026 durant cette période d'essai.

M. TRYSTRAM regrette l'absence perçue de lien avec les communautés de communes plus rurales en matière de communication départementale.

M. Le Président indique qu'un travail est bien engagé avec l'ensemble des collectivités du territoire de Touraine Propre, notamment via l'envoi systématisé de kits de communication à toutes les communes et intercommunalités.

M. TRYSTRAM estime néanmoins que les supports et visuels proposés restent peu adaptables et apparaissent davantage orientés vers des contextes urbains.

Mme SUARD souligne que les problématiques abordées dans la campagne ne correspondent pas uniquement à des enjeux urbains et qu'elles doivent pouvoir être déclinées à l'échelle de l'ensemble du territoire.

M. FORGEON évoque, à titre d'exemple, la question de l'affichage en gare, actuellement concentré sur la gare de Tours.

M. Le Président explique que la Région Centre-Val de Loire a bien été sollicitée par les services pour un affichage dans d'autres gares du département, ainsi que sur les arrêts et autocars Rémi, mais cette dernière ne dispose d'aucun réseau mobilisable.

## **POINT 5 – RECRUTEMENT D'UN STAGIAIRE 4 A 6 MOIS (information)**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme départemental « Cap 2030 », Touraine Propre prévoit le recrutement d'un.e stagiaire « prévention des déchets » pour une durée de 4 à 6 mois, à compter du 20 avril 2026.

Le stage s'articule autour de deux axes principaux :

- **Evènementiel**
  - Organiser un temps fort de la réduction des déchets en Touraine, alliant la cérémonie des Trophées Touraine Propre 2026 à la commission d'évaluation et de suivi (CES) du programme Cap 2030 ;
  - Organiser un temps fort public avec un auteur sur la thématique de la réduction des déchets et faire connaître la bibliothèque spécialisée de Touraine Propre ;



- Participer à l'organisation de visites de sites à destination du grand public, des élus et des techniciens du territoire de Touraine Propre ;
- Animer des opérations de sensibilisation auprès du grand public (stands lors d'événements locaux...).
- **Veille et suivi technique**
  - Développer une veille médiatique ;
  - Mettre en place une veille mutualisée en matière de recherche de financements ;
  - Participer au suivi des campagnes de caractérisation mutualisée ;
  - Suivre les animations scolaires 2026.

Le profil recherché correspond à un niveau Bac +3 minimum dans le domaine de l'environnement et de la gestion des déchets, avec de bonnes capacités rédactionnelles, un sens du relationnel et de l'animation, ainsi qu'une aptitude à travailler de manière autonome et en équipe.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 6 avril 2026.

### **DISCUSSION :**

*M. ARNOULD interroge sur le profil et le niveau de formation recherchés*

*M. NAVARD précise que le profil attendu correspond à un niveau Bac +3 à Bac +5, dans les domaines des sciences de l'environnement ou de la gestion des déchets.*

### **POINT 6 – ORGANISATION DU SERVICE REMPLACEMENT DU CDG37 (information)**

Dans le cadre du remplacement de Mme AROCHE durant son arrêt maladie, une convention a été passée avec service intérim territorial du CDG37 afin d'assurer la continuité de ses missions. L'agent initialement missionné dans ce cadre, Madame Clarisse MARTINEZ, ayant quitté les effectifs du CDG37, sa dernière intervention dans la structure a eu lieu le 12 mars 2026. En conséquence, le CDG37 a procédé à la réaffectation de nouveaux agents afin de poursuivre la mission de remplacement. Il a donc été convenu que Madame Cindy LOUAIL-ZENSS et Monsieur Kenny LAIZE assureront successivement cette mission.



## **POINT 7 – TABLEAU DES ABSENCES EXCEPTIONNELLES (délibération)**

*(Cf Tableau en annexe)*

Afin d'harmoniser les pratiques en matière d'autorisations d'absence pour événements exceptionnels et de garantir un traitement équitable entre les agents, il est proposé de fixer un cadre précis applicable au sein de la collectivité.

*Vu le statut général de la fonction publique territoriale,*

*Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif au régime des congés et des autorisations d'absence dans la fonction publique territoriale,*

*Vu la nécessité de définir de manière précise les durées des absences pour événements exceptionnels afin d'assurer une gestion homogène et équitable des agents,*

*Vu la saisine en date du 05 mars 2026 adressée au Comité Social Territorial placé sous l'autorité du centre de gestion d'Indre-et-Loire ;*

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité syndical :

### **DECIDE**

- 1- De fixer les durées des absences pour événements exceptionnels selon le tableau annexé à la présente délibération
  - Les motifs peuvent inclure, à titre d'exemple : mariage, naissance, décès d'un proche, obligations familiales, démarches civiques, etc.
  - Les durées attribuées à chaque motif sont celles indiquées dans le tableau annexé.
- 2- Que ces autorisations d'absence sont accordées aux agents de la collectivité dans le respect des conditions prévues par le statut de la fonction publique territoriale et selon les modalités fixées par le service gestionnaire des ressources humaines.
- 3- Que le présent tableau sera communiqué à l'ensemble des agents et intégré au règlement intérieur ou au recueil des règles internes relatives aux absences.

La présente délibération prendra effet à compter de sa date d'adoption.

## **PRÉVENTION**

### **POINT 8 – AVANCEMENT DES INDICATEURS DE LA PREVENTION EN INDRE-ET-LOIRE (information)**

Les résultats départementaux consolidés pour l'année 2024 indiquent une tendance à la stabilisation de la production de déchets ménagers et assimilés (543 kg/hab en 2024 contre 542 kg/hab en 2023). Ces mesures ne suivent actuellement pas la trajectoire de réduction envisagée par le programme départemental Cap 2030 (objectif 510 kg/hab en 2025).



La première année complète de lancement du programme départemental Cap 2030 a permis la mise en place de 21 de ses 39 actions. Les chiffres départementaux de l'année 2025 devraient être disponibles au second semestre 2026, il est cependant déjà certain que les objectifs réglementaires nationaux, régionaux et départementaux ne seront pas atteints pour l'année 2025.

Voir présentation en séance.

## **DISCUSSION :**

M. TRYSTRAM indique que la production de déchets aurait dû diminuer mais qu'elle enregistre au contraire une légère hausse d'un kilogramme par habitant. Il souligne que, si une baisse est observée à l'échelle régionale, les résultats en Indre-et-Loire restent insuffisants.

M. BABARY s'interroge sur l'existence de tendances similaires dans d'autres territoires.

M. CHAUSSARD confirme que tel est le cas pour l'année 2024 au niveau national.

M. TRYSTRAM rappelle par ailleurs que de nombreux usagers ne pratiquent pas encore le tri, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, et que certains tendent à s'en détourner.

Mme LEFEVRE indique que les dispositifs de poubelles collectives ne donnent pas satisfaction.

M. Le Président précise que la collecte sélective demeure stable, tandis que les ordures ménagères résiduelles diminuent. Il souligne que l'augmentation globale provient principalement des apports en déchèterie, ce qui renforce l'intérêt de la campagne départementale de caractérisation de Tout Venant.

M. FAVIA indique que les déchets les plus fréquemment retrouvés dans les ordures ménagères sont ceux qui devraient être déposés dans les bacs de tri.

M. BABARY ajoute que l'inverse est également constaté, ce qui met en évidence la nécessité de poursuivre les efforts de sensibilisation au tri.

M. CHAUSSARD complète les propos du Président en indiquant que la stagnation de la production des déchets ménagers et assimilés observée en 2024 s'explique principalement par l'augmentation des apports de végétaux en déchèterie (100kg/hab/an en 2024) par rapport à 2022 ((81kg/hab/an).

M. TRYSTRAM souligne enfin qu'en milieu rural, l'interdiction de brûlage des déchets verts entraîne un report important vers les déchèteries.



## **COMMUNICATION**

### **POINT 9 – BILAN DE LA CAMPAGNE DEPARTEMENTALE DE SENSIBILISATION #3 (MOIS DU VRAC ET DU REEMPLOI) (information)**

La campagne départementale de sensibilisation dédiée au Mois du vrac et du réemploi a été déployée **du 1er au 31 mars 2026** dans le cadre du programme « Cap 2030 ». Elle visait à renforcer la mobilisation des habitants et des acteurs du territoire en faveur de la réduction des déchets d'emballages, en promouvant des **modes de consommation plus responsables**. Les supports ont mis en avant 3 temps forts : à la boulangerie, pour préparer l'apéritif et lors de l'achat d'une boisson à emporter.

Cette 3<sup>e</sup> campagne a permis de **consolider la dynamique engagée** lors des 2 précédentes, en s'appuyant sur un **dispositif de communication départemental et multicanal** (affiches dans 550 commerces dans le département, dans les communes, sur le réseau Fil Bleu, relations presse, publications sur les réseaux sociaux, publicités Meta...) et sur une **forte mobilisation des relais locaux** (EPCI, communes, associations...). Le recours à de nouveaux supports de communication a été particulièrement remarqué, comme l'affichage dans le tramway ou bien encore la diffusion de 170 spots radios sur RTL2 Touraine et Ici Touraine.



La diffusion d'outils harmonisés et la **mise à disposition d'un kit de communication** - présenté lors d'un COTECH Communication avec les communicants du département - ont favorisé une appropriation homogène des messages à l'échelle du territoire de Touraine Propre.

Les actions de terrain (stands de sensibilisation, visite du restaurant scolaire de Truyes, événements partenaires, interventions en milieu scolaire, distribution de l'autocollant "ici on accepte vos contenants"... ) ont contribué à **ancrer la campagne dans les pratiques du quotidien** et à accroître la sensibilisation des administrés.

Par ailleurs, les contenus pédagogiques diffusés ont permis de **valoriser les solutions concrètes existantes** en matière de vrac et de réemploi, tout en rappelant les enjeux



Syndicat

**Touraine Propre**

Ensemble, réduisons et valorisons nos déchets

environnementaux liés aux déchets. Des vidéos ont notamment été tournées auprès des acteurs locaux et une cartographie des commerces vrac de Touraine mise en ligne.

La campagne a ainsi permis de **renforcer la visibilité des acteurs locaux engagés**, ainsi que le positionnement de Touraine Propre comme acteur public de référence en matière de prévention des déchets. **La mobilisation des médias et des partenaires institutionnels** a contribué à élargir la portée des messages et à générer une dynamique collective autour de ces enjeux.



Les premiers indicateurs de suivi en cours d'analyse (engagement sur les réseaux sociaux, fréquentation des supports numériques, participation aux événements...) témoignent d'un **intérêt croissant pour cette action** portée par Touraine Propre et ses collectivités adhérentes.

La fin du Mois du vrac et du réemploi a également marqué la **clôture de la collecte départementale de gobelets réutilisables** menée par Touraine Propre, avec la Coalition des Événements Durables, So Sweet Event et le festival Terres du Son. Le bilan de l'opération est en cours de préparation.

### ***DISCUSSION :***

*M. FORGEON rappelle la nécessité de renforcer la présence des campagnes départementales en milieu rural, notamment au niveau des arrêts de bus et des gares.*

*M. TRYSTRAM précise que ces espaces relèvent de la compétence de la Région.*

*M. FAVIA indique qu'il conviendrait que les élus de Touraine Propre interpellent la Région à ce sujet, afin d'obtenir une meilleure visibilité sur la mobilisation de ces supports. La sollicitation des services n'ayant pas pu aboutir jusqu'à présent.*

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **POINT 10 – MODALITES DE RENOUVELLEMENT DES ELUS SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES (information)**

A la suite des élections municipales de mars 2026, l'ensemble des communes doivent constituer leurs conseils communautaires. Les conseils communautaires devront ensuite constituer les comités syndicaux du Smictom d'Amboise et du Smictom du Chinonais. Enfin, les conseils communautaires et comités syndicaux des EPCI adhérents à Touraine Propre devront désigner leurs délégué-es qui représenteront leur structure au sein du comité syndical de Touraine Propre, et ce avant le 15 mai 2026.

Ainsi, le prochain comité syndical de Touraine Propre se tiendra le 22 mai 2026 afin d'acter sa nouvelle constitution.

### **POINT 11 – DONNÉ ACTE (délibération)**

- Cession borne Livr'Libre au 28/02/2026 :
  - Ballan-Miré (mairie)
- Conventions de gestion des paies externalisées auprès du CDG37
- Convention de prêt de gobelets – Monts Truc en Plumes (21/06/2026)

**A l'unanimité, les membres présents du Comité Syndical prennent acte des décisions prises par M. Le Président dans le cadre de sa délégation.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **DISCUSSION :**

*M. TRYSTRAM informe l'assemblée de sa démission, effective à la fin du mois d'avril, en raison de son départ à la retraite. Il remercie l'ensemble des membres pour le travail accompli au cours des dernières années et souligne le chemin parcouru par le syndicat. Il évoque toutefois une évolution de la société qu'il juge moins favorable, marquée notamment par certaines réticences quant aux enjeux portés.*

*Mme VIALLES indique, pour sa part, qu'elle ne siègera plus au sein de Touraine Propre, n'ayant pas été réélue au sein de son conseil municipal. Elle remercie chaleureusement l'ensemble de l'assemblée et souligne la qualité du travail et la gentillesse des agents ainsi que l'implication des élus au fil des années.*



Syndicat

**Touraine Propre**

Ensemble, réduisons et valorisons nos déchets

*M. Le Président remercie une nouvelle fois l'ensemble des élus de Touraine Propre pour leur présence et leur implication tout au long de ce mandat, et souligne le chemin parcouru sur ces dernières années sur la prévention des déchets en Indre-et-Loire.*

**Date du prochain Comité syndical : vendredi 22 mai 2026 à 14h30 à Montbazon (Grange Rouge – Salle Whitaker).**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

La secrétaire de séance

Dominique BOULOZ

Le Président



Martin COHEN

### ABSENCES EXCEPTIONNELLES LIÉES À DES ÉVÈNEMENTS DE LA VIE COURANTE

Motif	Durée	Observations
Déménagement de l'agent	1 jour ouvrable*	Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative
Don du sang	A la discrétion de l'autorité territoriale*	
Concours et examens en rapport avec l'administration locale	Le(s) jour(s) des épreuves ainsi que la veille des écrits	Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative
Retournée scolaire	A l'occasion de la rentrée scolaire, des facilités d'horaires peuvent être accordées aux pères ou mères de famille ainsi qu'aux personnes ayant, seules, la charge d'un ou de plusieurs enfants. Cette faculté est ouverte pour les rentrées jusqu'en sixième.  Ces facilités d'horaires n'ont pas la nature d'autorisation d'absence mais celle d'un simple aménagement d'horaire, accordé ponctuellement. Elles peuvent faire l'objet d'une récupération en heures, sur décision du chef de service concerné.	

### ABSENCES EXCEPTIONNELLES LIÉES À DES ÉVÈNEMENTS FAMILIAUX

Motif	Durée	Observations
Mariage ou PACS de l'agent	5 jours ouvrables consécutifs dont le jour de la cérémonie/conclusion*	Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative
Mariage d'un enfant	3 jours ouvrables consécutifs dont le jour de la cérémonie*	
Mariage d'un ascendant du 1er degré (père, mère, beau-père, belle-mère), autres ascendants et descendants, et collatéraux du 2ème degré (frère, sœur, beau-frère, belle-sœur)**	2 jours ouvrables consécutifs dont le jour de la cérémonie*	
Décès du conjoint (mariage/PACS/concubin)	5 jours ouvrables consécutifs dont le jour des obsèques*	
Décès d'un enfant (de droit)	12 jours ouvrables si l'enfant est âgé d'au moins 25 ans*  14 jours si l'enfant est âgé de moins de 25 ans, et quel que soit l'âge si l'enfant décédé était lui-même parent, ou s'il s'agit d'une personne âgée de moins de 25 ans dont l'agent a la charge effective et permanente*  A cela peut s'ajouter le bénéfice d'une autorisation d'absence complémentaire de 8 jours qui peut être fractionnée et prise dans un délai d'1 an à compter du décès	
Décès d'un ascendant du 1er degré (père, mère, beau-père, belle-mère)**	3 jours ouvrables dont le jour des obsèques (consécutifs si beau-père ou belle-mère)*	
Décès des autres ascendants ou descendants et collatéraux du 2ème degré (grand-père, grand-mère, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur)**	2 jours ouvrables consécutifs dont le jour des obsèques*	
Décès des collatéraux du 3ème degré (oncle, tante, neveu, nièce)**	Le jour des obsèques*	
Maladie très grave du conjoint (PACS/concubin)	5 jours ouvrables consécutifs ou non*	
Maladie très grave d'un enfant	5 jours ouvrables consécutifs ou non*	
Maladie très grave d'un ascendant (père, mère, beau-père, belle-mère)**	3 jours ouvrables consécutifs*	
Enfant malade	12 jours ouvrables * (6 jours si le conjoint peut aussi en avoir) par enfant et par an	

### ABSENCES EXCEPTIONNELLES LIÉES À DES MOTIFS CIVIQUES

Motif	Durée	Observations
Juré d'assises	Durée de la session	Fonction obligatoire Convocation à fournir Maintien de la rémunération Cumul possible avec l'indemnité de mission
Témoin devant le juge pénal	Durée de la session	Citation à comparaître ou convocation à fournir
Agent sapeur pompiers volontaires : formation initiale	30 jours au moins répartis au cours des 3 premières années de l'engagement dont au moins 10 jours la première année	Autorisation d'absences ne pouvant être refusée qu'en cas de nécessité impérieuse de service
Agent sapeur pompiers volontaires : formation de prévention	5 jours au moins par an	
Agent sapeur pompiers volontaires : intervention	Durée des interventions	

\* En l'absence de précisions textuelles, durées données à titre indicatif.

\*\* Y compris pour les agents vivant en union libre (d'usage ou légale)

Le samedi est compté en jour ouvrable, le dimanche n'entrant pas dans la comptabilisation du calcul des jours à attribuer à l'agent au titre des congés pour événements

Les absences susvisées peuvent être majorées d'un délai de route dans la limite de 48 heures (+1 jour entre 300 et 800 km aller-retour et 2 jours au delà de 800km)

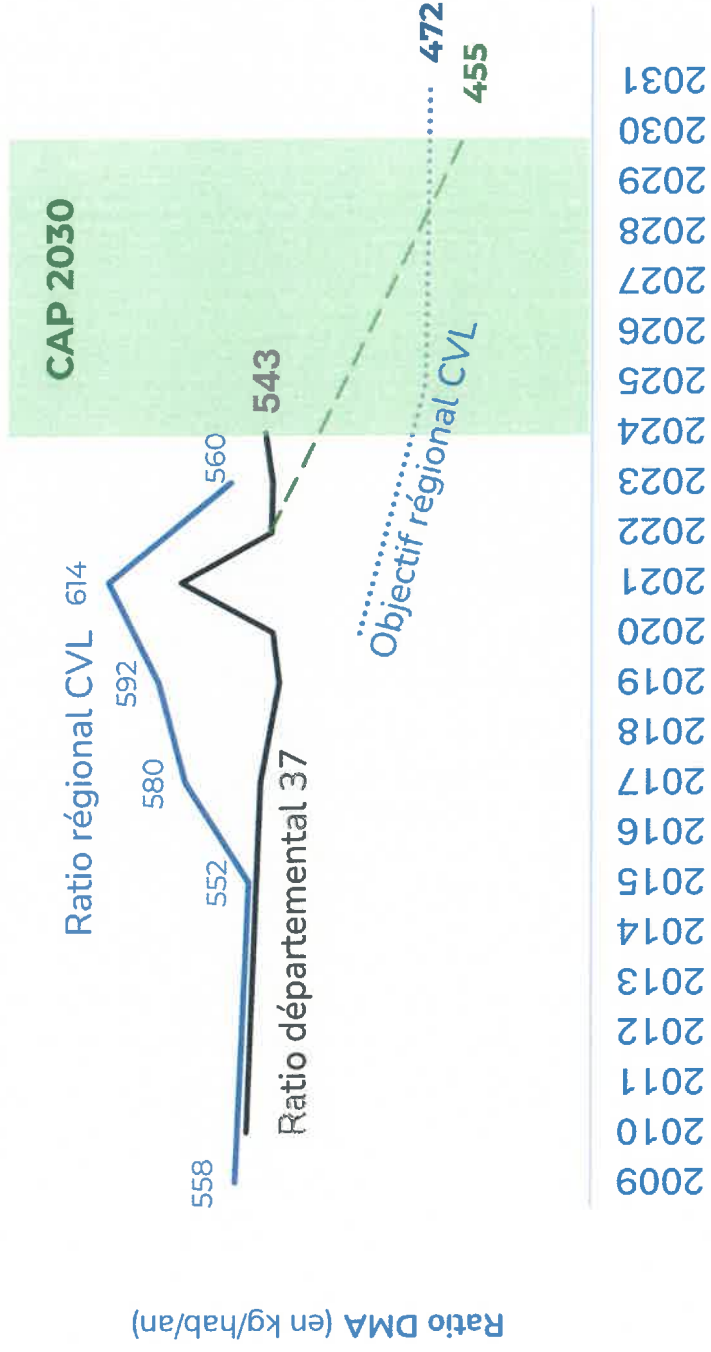


# CAP 2030 : SUIVI DES INDICATEURS DE LA PREVENTION



# CAP 2030 : Bilan 2024

## TRAJECTOIRE DÉPARTEMENTALE « CAP 2030 »

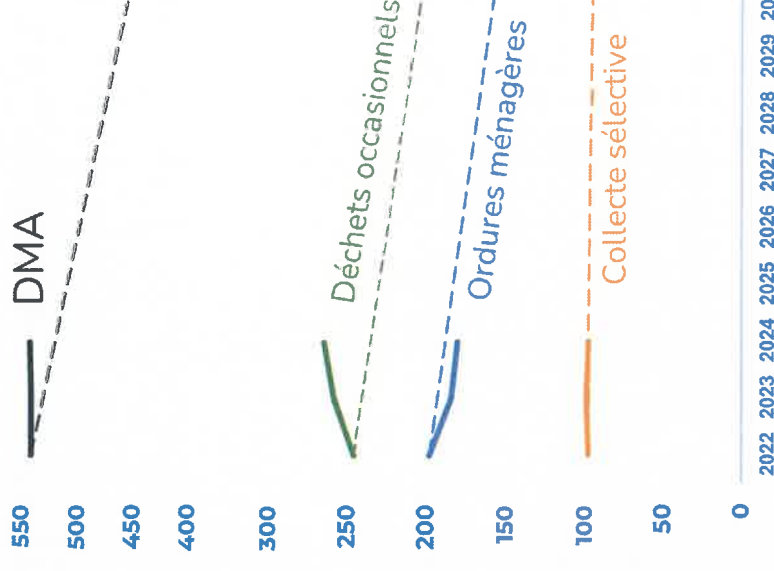




# CAP 2030 : Bilan 2024

## TRAJECTOIRE DÉPARTEMENTALE « CAP 2030 »

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Ratio DMA</b> (kg/hab/an)	Objectif	520	510	499	488	477	455
	Réalisé	<b>543</b>					
	Ecart	<b>4%</b>					
<b>Ordures ménagères</b> (kg/hab/an)	Objectif	188	183	178	173	168	158
	Réalisé	<b>180</b>					
	Ecart	<b>-4%</b>					
<b>Collecte sélective</b> (kg/hab/an)	Objectif	98	97	97	96	96	95
	Réalisé	<b>98</b>					
	Ecart	<b>0%</b>					
<b>Déchets occasionnels</b> (kg/hab/an)	Objectif	236	230	225	220	215	204
	Réalisé	<b>265</b>					
	Ecart	<b>12%</b>					

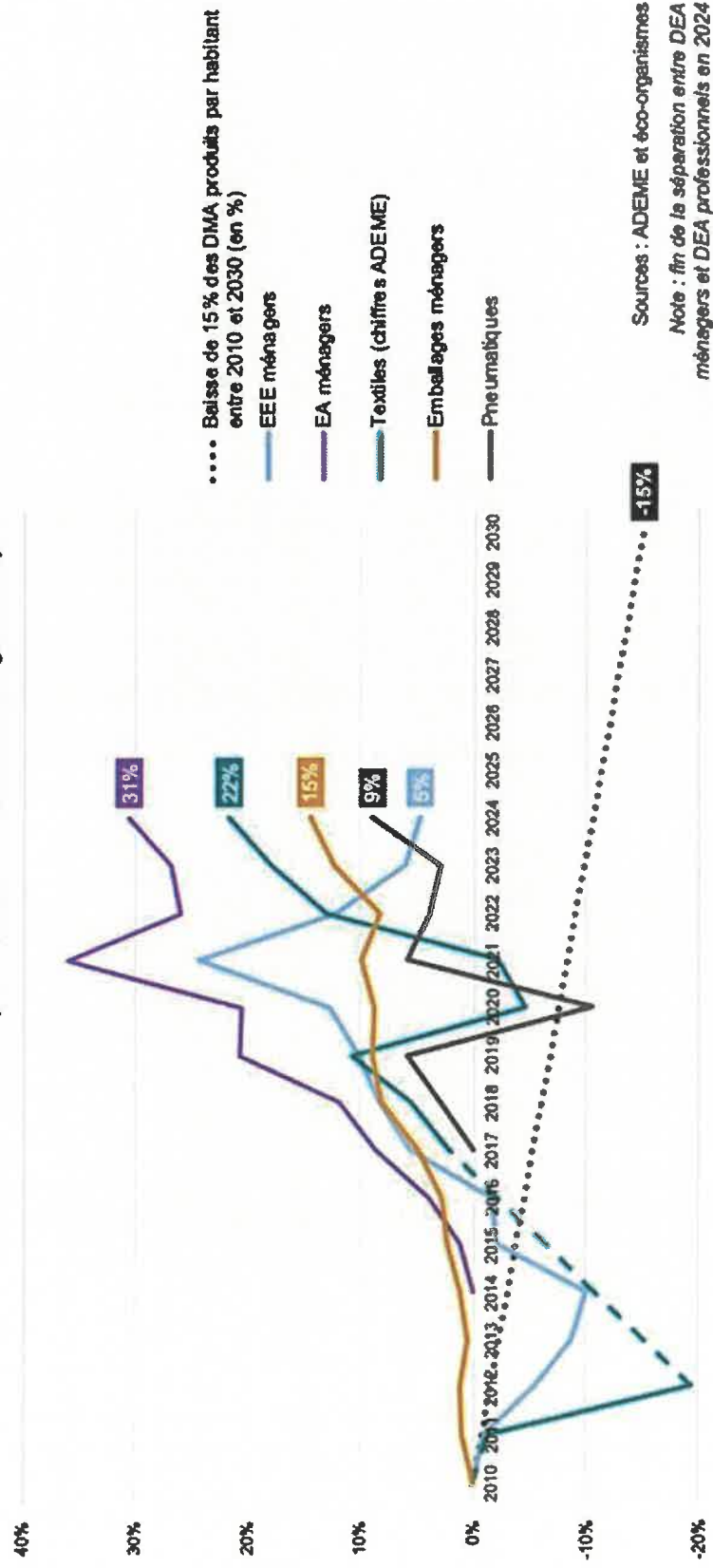




# CAP 2030 : Bilan 2024

## FILIERES REP : évolution de la mise sur le marché des biens sous REP

Mises sur le marché de biens sous REP et objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés (évolution en % des ratios en kg/hab./an)





# CAP 2030 : Bilan 2024

## AXE 1 : COMMUNIQUER, SENSIBILISER, EXPERIMENTER

OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES	RESULTATS (2024)	ACTIONS CAP 2030
<b>-15% de DMA en 2025 (/2010)</b>	<b>-2%</b>	PLPDMA départemental et locaux
<b>-10 % de DAE en 2031 (/2010) (173 000 t en 2019)</b>	<b>+13%</b>	Action n°7 : sensibiliser les entreprises
Orienter 70 % des déchets de BTP publics vers la valorisation matière en 2020	?	Action n°8 : sensibiliser les acteurs du BTP
<b>-50 % de bouteilles en plastique à usage unique d'ici à 2030</b>	?	Action n°10 : Expérimentation avec Consigne & Moi
<b>+10% de la part des emballages réemployés mis en marché de 10 % en 2027</b>	?	Action n°10 : Expérimentation avec Consigne & Moi
Equipement des ERP (+300) en fontaines d'eau potable	?	Action n°12 : Développement des bornes fontaines



# CAP 2030 : Bilan 2024

## AXE 2 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES	RESULTATS (2024)	ACTIONS CAP 2030
-50% de gaspillage alimentaire d'ici 2025 (/2013)	<b>100%</b>	Actions n°15, 16, 17 : REGAL départemental



# CAP 2030 : Bilan 2024

## AXE 3 : RÉDUIRE LES BIODÉCHETS

OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES	RESULTATS (2024)	ACTIONS CAP 2030
Généraliser le <b>tri à la source des biodéchets</b> ménagers en 2024	?	Compostage de proximité (individuel ou partagé) Collecte en porte-à-porte ou PAV
-50 % de <b>biodéchets</b> dans les OMR dès 2025, -100% en 2031 (/2015)	-8%	Actions n°18, 19, 20
Réduire la production des <b>déchets verts</b> (/2015)	+6%	Actions n°21, 20 : gestion de proximité des végétaux



# CAP 2030 : Bilan 2024

## AXE 4 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ABANDONNÉS ET AQUATIQUES

OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES	RESULTATS (2024)	ACTIONS CAP 2030
Capter 100 % des déchets diffus en 2025	?	Actions n°23, 24, 25 : réseau départemental



# CAP 2030 : Bilan 2024

## AXE 5 : CONSOMMER AUTREMENT

OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES	RESULTATS (2024)	ACTIONS CAP 2030
Envoyer <b>100 % des encombrants</b> en centre de tri ou <b>sur-tri</b> en 2025 (/2015)	<b>15%</b>	Actions n°26, 27 : réseau départemental
Capter les <b>textiles</b> , linges de maison et chaussures (TLC) à hauteur de <b>5,5 kg/hab</b> en 2025	<b>4 kg/hab</b>	Action n°29 : réduire la fast-fashion et mieux collecter
<b>Interdiction du plastique</b> notamment dans la restauration collective scolaire	<b>?</b>	Action n°31 : favoriser le vrac et le réemploi
- <b>10% des textiles sanitaires à usage unique</b> en 2026 (/2024)	<b>+3%</b>	Actions n°32, 33 : promouvoir l'hygiène durable



# CAP 2030 : Bilan 2024

## AXE 6 : MONTRER L'EXEMPLE

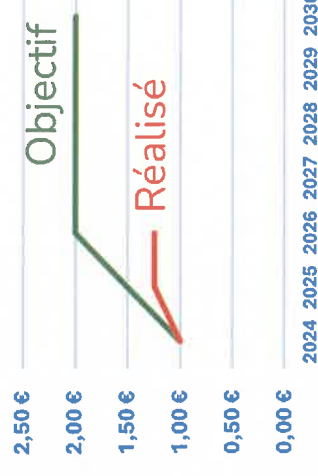
OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES	RESULTATS (2024)	ACTIONS CAP 2030
Respecter les obligations réglementaires d' <b>achats publics durables</b>	<b>49%</b>	Action n°35 : charte et tableau de suivi des achats durables
Couverture par la <b>tarification incitative</b> de <b>38% en 2025</b> , et tendre vers 68% de la population concernée en 2031	<b>6%</b>	Action n°36 : faire bénéficier de l'expérience des 2 CC en TI



# CAP 2030 : Bilan 2024

## TRAJECTOIRE DÉPARTEMENTALE « CAP 2030 »

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Cotisation TP (€/hab)	Objectif	1€	1,50€	2€	2€	2€	2€
	Réalisé	1€	1,25€	1,25€			
	Ecart trajectoire	0%	17%	38%			



	5€/hab en 2030	
Budget Prévention EPCI (€/hab)	Objectifs	
	Réalisé	2,50€
	Ecart trajectoire	50%



# CAP 2030 : Bilan 2024

## TRAJECTOIRE DÉPARTEMENTALE « CAP 2030 »

Effectif TP (ETP)	Objectif	6	9	11	11	11	11	11
	Réalisé	4,7	7,4	7,9				
	Ecart trajectoire	22%	18%	28%				





# CAP 2030 : Bilan 2025

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION (CDES)

### Nos engagements Cap 2030 :

- **Un bilan annuel**
  - Les **résultats**, c'est-à-dire la différence entre le scénario souhaité et le scénario réalisé
  - Les **impacts** des actions lorsque les actions sont terminées, c'est-à-dire la différence entre le scénario de référence (l'état initial) et le scénario réalisé
  - L'**efficacité** des actions et du programme, c'est-à-dire le ratio entre les objectifs et les résultats
  - L'**efficience** des actions et du programme c'est-à-dire le ratio entre les moyens mis en œuvre et les résultats
- **Un suivi semestriel**
  - CDES #2 en distanciel : début juin 2026
  - CDES #3 en présentiel : en septembre/octobre 2026